



Procès-verbal de la 14<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 21 juin 2022, à 17 h 30, au Centre de formation professionnelle Val-d'Or, situé au 700, boulevard des Pins, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

**À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Marie-Eve Dufour, présidente  
M. Rafik Bourennani, vice-président  
M<sup>me</sup> Mélanie Crête, membre du conseil d'administration  
M. Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Mylène Gauthier, membre du conseil d'administration  
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration  
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration  
M. Mathieu Ouellet, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Hélène Paradis, membre du conseil d'administration

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Jean-François Pressé, directeur général  
M<sup>me</sup> Geneviève Larche, participante sans droit de vote  
M<sup>me</sup> Nathalie Legault, secrétaire générale  
M<sup>me</sup> Claudie Brière, directrice, Service des ressources humaines  
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques  
M<sup>me</sup> Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives  
M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport  
M<sup>me</sup> Caroline Neveu, coordonnatrice en communications

**SONT ABSENTS :**

M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Paméla Trottier-Poirier, membre du conseil d'administration

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre:

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. QUESTIONS DU PUBLIC
4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT
  - 4.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 24 mai 2022
  - 4.2. Attestation de conformité
  - 4.3. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie
  - 4.4. Rapport du secrétariat général - Composition des conseils d'établissement 22-23
5. POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION
  - 5.1. Motion de remerciement



No de résolution  
ou annotation

14<sup>E</sup> SÉANCE

- 5.2. Rapport de la direction générale
- 5.3. Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- 5.4. Affectation du personnel d'encadrement 2022-2023
6. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS
  - 6.1. Rapport du comité des ressources humaines
    - 6.1.1. Modification au calendrier scolaire 2022-2023 (temps de concertation)
  - 6.2. Rapport du comité de vérification
    - 6.2.1. Budget 2022-2023
  - 6.3. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
    - 6.3.1. Institution des comités
      - 6.3.1.1. Comité des ressources matérielles et informatiques
      - 6.3.1.2. Comité d'évaluation annuelle du directeur général
    - 6.3.2. Désignation des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
    - 6.3.3. Suivi - Processus de désignation des membres au conseil d'administration
7. AUTRES POINTS DE DÉCISION
  - 7.1. Octroi de contrats - Services d'entretien ménager
  - 7.2. Projets en maintien de bâtiments 2022-2023
  - 7.3. Actes d'établissement 2022-2023
8. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION
  - 8.1. Contrats de transport scolaire
9. QUESTIONS DIVERSES
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

### **ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

*Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.*

CA\_146-21-22

### **ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2022**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 24 mai 2022 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

**Adoptée**

### **ATTESTATION DE CONFORMITÉ**

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.



No de résolution  
ou annotation

14<sup>E</sup> SÉANCE

### **RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Aucune déclaration n'a été déposée.

### **RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT 22-23**

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, confirme que les consultations requises ont été tenues et présente la composition des conseils d'établissement 2022-2023.

### **POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION**

CA\_147-21-22

### **MOTION DE REMERCIEMENT**

CONSIDÉRANT le départ de Mmes Marny Bell, Mélanie Crête, Mylène Gauthier et Pamela Trottier-Poirier du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT qu'elles se sont toujours acquittées dignement de leurs responsabilités à titre de membre du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il est important de souligner le travail des membres du conseil d'administration et souligner leur contribution à la valorisation de l'éducation dans notre communauté et à la réussite des élèves.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE remercier Mmes Marny Bell, Mélanie Crête, Mylène Gauthier et Pamela Trottier-Poirier pour leur engagement et leur collaboration au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

**Adoptée**

### **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

M. Jean-François Pressé, directeur général, présente un rapport de ses activités depuis la dernière séance ordinaire du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 mai 2022.

Il profite de l'occasion pour informer les membres du conseil de la réception d'une demande d'autorisation d'exercer une action collective concernant des allégations d'agressions sexuelles de Jean-Pierre Colas, enseignant à la Polyvalente Le Carrefour entre 1972 et 1993. Il confirme avoir confié un mandat à la firme Morency pour nous accompagner dans ce dossier.



### **SUIVI - PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)**

M. Jean-François Pressé, directeur général, mentionne que les deux plus récentes rencontres du comité seront reportées. Malgré ce contretemps, les travaux du comité respectent l'échéancier prévu.

### **AFFECTATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT 2022-2023**

M. Jean-François Pressé, directeur général, informe les membres du conseil d'administration de l'affectation du personnel d'encadrement pour 2022-2023.

### **RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS**

#### **RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur Bourennani informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la rencontre du comité.

En plus du temps de concertation, les membres du comité ont été informés des derniers développements dans l'implantation du plan de relève des directions d'établissement. Le plan de relève suscite un bel enthousiasme et les entrevues des candidats potentiels sont en cours.

CA\_148-21-22

### **MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 (TEMPS DE CONCERTATION)**

CONSIDÉRANT que chaque demande de modification est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que chaque projet déposé respecte le temps d'enseignement prévu aux régimes pédagogiques des secteurs jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE chaque demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'école ou de centre s'assure:

QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;

QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école/centre par la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;



No de résolution  
ou annotation

14<sup>E</sup> SÉANCE

QUE l'équipe-école/centre propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;

QUE l'équipe-école/centre s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

**Adoptée**

### **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

M. Mathieu Ouellet, indique que les membres du comité de vérification se sont penchés sur les grilles relative aux frais de déplacement, les grilles tarifaires pour les services de garde et la surveillance du midi ainsi que le budget 22-23.

CA\_149-21-22

### **BUDGET 2022-2023**

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 2 444 117 \$ et que ce montant est égal OU inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 31 504 722 \$;
- un nombre de 13 442 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023 publié dans la Gazette officielle du Québec.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 104 963 025 \$ et des dépenses de 107 407 117 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

14<sup>E</sup> SÉANCE

### **RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Mme Hélène Paradis informe les membres des discussions tenues lors de la plus récente rencontre.

CA\_150-21-22

### **COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration peut instituer des comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT l'impact important du travail des comité sur l'efficience du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration institue un comité des ressources matérielles et informatiques composé de trois (3) membres du conseil d'administration, soit un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté;

QUE la durée du mandat d'un membre du comité corresponde à la durée de son mandat d'administrateur;

QUE la présidence, la direction générale et un membre du personnel d'encadrement qu'elle désigne puissent participer aux rencontres sans droit de vote.

**Adoptée**

CA\_151-21-22

### **COMITÉ D'ÉVALUATION ANNUELLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration peut instituer des comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou l'étude de questions particulières;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a la responsabilité de l'évaluation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et d'éthique;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration institue un comité d'évaluation annuelle de la direction générale composé de trois (3) membres du conseil d'administration, dont la présidence, désignés parmi les membres parents et les membres de la communauté;

QUE la durée du mandat d'un membre du comité soit d'un an;

QUE le comité, s'il le juge à propos, puisse s'adjoindre les services d'une ressource externe ayant une expertise appropriée lors du processus.

**Adoptée**

### **DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE**

Mme Paradis précise que le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* prévoit la mise en place d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

Considérant les expériences positives vécues au cours des dernières années et les difficultés rencontrées par plusieurs centres de services scolaires pour former ce comité, les CSS de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James souhaitent évaluer la possibilité de désigner les mêmes personnes au titre de membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

Avant de poursuivre des discussions à cet effet, Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, désire connaître la position du conseil d'administration.

### **SUIVI - PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Paradis présente un suivi du processus de désignation des membres du conseil.

Deux postes seront à combler l'automne prochain, soit un poste de représentant du personnel et un poste de membre de la communauté.

### **AUTRES POINTS DE DÉCISION**

CA\_152-21-22

### **OCTROI DE CONTRATS - SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER**

CONSIDÉRANT que nous devons renouveler les contrats de déneigement de nos entrées des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT que la période des contrats couvre les années 2022-2023 à 2024-2025;

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres public et les négociations tenues avec le seul soumissionnaire conforme;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'OCTROYER les contrats suivants pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025. Celui-ci sera ajusté annuellement selon le décret en vigueur au comité paritaire de l'entretien des édifices publics:

Secteur	Entreprises	Contrats (3 ans)
Groupe 001	Sogitex Services inc.	391 719,17 \$ (avant taxes)
Groupe 007	Sogitex Services inc.	414 752,26 \$ (avant taxes)
Groupe 008	Sogitex Services inc.	523 929,90 \$ (avant taxes)



No de résolution  
ou annotation

14<sup>E</sup> SÉANCE

D'OCTROYER le contrat suivant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Secteur	Entreprise	Contrat (1 an)
Groupe 013	Sogitex Services inc.	56 968,22 \$ (avant taxes)

QUE le directeur général soit autorisé à signer ces contrats;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les ordres de changement, jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur du contrat.

**Adoptée**

CA\_153-21-22

### **PROJETS EN MAINTIEN DE BÂTIMENTS 2022-2023**

CONSIDÉRANT la présentation des projets retenus en lien avec le budget d'investissements 2022-2023;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs*, tout octroi de contrat de 250 000 \$ et plus doit faire l'objet d'une autorisation du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ACCEPTER la liste des projets retenus au budget d'investissements pour l'année 2022-2023;

D'AUTORISER le Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement à procéder à la publication des appels d'offres publics pour la réalisation de ces projets;

D'AUTORISER le directeur général à octroyer les contrats à la suite de l'appel d'offres si les prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences ne dépassent pas de plus de 10 % de la valeur estimée des travaux.

**Adoptée**

CA\_154-21-22

### **ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire détermine annuellement la liste de ses écoles et centres et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations prévues à la Loi ont été menées;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le Centre de services scolaire délivre les actes d'établissement 2022-2023 de ses écoles et de ses centres tels qu'ils ont été présentés par la secrétaire générale.

**Adoptée**





No de résolution  
ou annotation

14<sup>E</sup> SÉANCE

## **POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

### **CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE**

M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport, fait le point sur le renouvellement de nos contrats de transport scolaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'est ajoutée au point Questions diverses.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

Mme Marie-Eve Dufour  
Présidente

Mme Nathalie Legault  
Secrétaire générale